

## Point Passerelle

6, Place Wilson  
31 000 Toulouse



**0810 001 511**

Coût d'un appel local depuis un poste fixe.

**Fax. 0810 031 034**

**Ouvert  
du lundi au vendredi  
09h00 - 12h30  
14h00 - 18h00**

Sur rendez-vous uniquement  
et après avoir informé le conseiller  
de l'agence Crédit Agricole



**Crédit Agricole Toulouse 31**

**Fiers de nos valeurs mutualistes**

Document édité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Société de Courtage d'Assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le numéro 07 022 951. Siège social : 6, place Jeanne-d'Arc - BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6 - 776916207 RCS TOULOUSE.

Mars 2011 - Crédit Agricole Toulouse 31.



**Accueillir,  
écouter et  
accompagner**



## À qui s'adresse Point Passerelle ?



Point Passerelle est un service du Crédit Agricole qui accompagne des particuliers (clients du Crédit Agricole), qui suite à un accident de la vie, rencontrent des difficultés financières et/ou sociales :

- **fragilisés** par un accident de la vie (chômage, divorce, maladie, décès, ...),
- ayant **la volonté de s'en sortir**,
- souhaitant **être accompagnés**.

## Qui oriente vers Point Passerelle ?



La personne en difficulté est orientée vers Point Passerelle par :

- son agence du Crédit Agricole,
- un administrateur de Caisse Locale,
- un travailleur social, une association...

## Qui accueille au Point Passerelle ?



Le client est accueilli au local de Point Passerelle par des animateurs permanents ayant une expérience bancaire et humaine.

Exceptionnellement, ils peuvent se rendre au domicile du client.

## Comment accéder au Point Passerelle ?



Le client doit tout d'abord se manifester auprès de son agence Crédit Agricole.

S'il est éligible à ce service gratuit, il reçoit une lettre lui donnant les coordonnées de Point Passerelle et lui demandant de bien vouloir téléphoner afin de prendre rendez-vous (*démarche personnelle et volontaire*).

La personne est accueillie par un animateur expérimenté qui :

- **l'écoute,**
- lui propose d'établir ensemble un **diagnostic approfondi de sa situation personnelle et financière,**
- **le conseille, le guide et l'oriente vers des structures spécifiques.**



**Recherche de solutions internes et/ou externes** qui vont l'aider à surmonter ses difficultés (négociations avec ses créanciers, aide à la rédaction de lettres, constitution de dossier de surendettement, orientation vers les travailleurs sociaux, associations, information sur ses droits, etc...)



**Soutien et conseil dans la gestion du budget** avec la perspective de rendre la personne autonome.